

16.08.2017 – 10:30 Uhr

## Allianz Suisse intègre systématiquement la durabilité dans ses placements.

Wallisellen (ots) -

Assureur leader sur le marché helvétique, Allianz Suisse joue un rôle important sur la scène écologique, sociale et économique. Un engagement qui se reflète également dans ses placements: en tant que société du groupe Allianz, Allianz Suisse applique des critères de durabilité désormais aussi à sa gestion d'actifs. À l'aide d'une notation spécifique, Allianz est l'un des premiers assureurs internationaux qui évaluent leur volume de placement négociable systématiquement et globalement en termes d'opportunités et de risques de durabilité.

À l'avenir, Allianz Suisse tiendra pleinement compte de la durabilité dans ses placements. La société, qui continuera de placer les primes de ses clients à long terme et de façon rentable, étendra désormais ses critères de sélection pour qu'ils intègrent des normes sociales, éthiques et environnementales. À cet effet, Allianz a mis au point une notation spécifique, via laquelle plus de 8000 entreprises et pays seront évalués en termes de durabilité sur la base de leur performance environnementale (E), de leur responsabilité sociale (S) et de leur gouvernance (G). Allianz optimise ainsi l'exclusion des risques afférents aux différents postes de placement. Pour Gregor Huber, responsable d'Investment Management chez Allianz Suisse, les critères ESG constituent depuis longtemps des éléments importants du processus d'investissement: «Une action durable systématique constitue pour nous le fondement d'une prévoyance à long terme.»

### Évaluation basée sur 37 thèmes clés

La notation ESG est axée sur l'identification des risques menaçant une évolution durable des placements. Les émetteurs des placements sont évalués sur la base de 37 thèmes clés, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, la sécurité au travail et la corruption. «Les entreprises pérennes doivent aujourd'hui également faire état de stratégies en vue de relever les défis mondiaux tels que le changement climatique et éliminer les risques dans leur chaîne d'approvisionnement. La notation Allianz reflète les risques et les opportunités de durabilité qu'il nous faut prendre en compte pour les différents placements et entreprises», explique Gregor Huber.

La notation est basée sur les données ESG des entreprises: ces informations sont générées par une société de recherche indépendante et sont régulièrement mises à jour et vérifiées. Allianz définit un seuil ESG. Si la valeur de placement est inférieure à cette limite, un gestionnaire des placements ne peut acquérir le titre que si de bonnes raisons justifient cet achat. Allianz veille ainsi à l'intégration de la nouvelle notation ESG dans le processus de placement. Le but de la notation n'est pas d'exclure purement et simplement un placement, mais de garantir un rendement élevé aux clients pour leur prévoyance vieillesse. Par ailleurs, le gestionnaire des placements d'Allianz et s'entretient systématiquement avec certains émetteurs sur les valeurs ESG.

### Dans l'intérêt du client

«En appliquant les mesures qui découlent de notre notation ESG, nous nous concentrerons sur les intérêts de nos clients. Notre priorité est d'obtenir un rendement élevé, sachant que de plus en plus de clients veillent à ce que leurs fonds soient investis durablement. Ce n'est plus une contradiction», affirme Gregor Huber. Toutefois, Allianz refuse catégoriquement de procéder à certains investissements, par exemple dans les armes prohibées, dans la spéculation alimentaire, et dans les entreprises qui tirent plus de 30% de leur chiffre d'affaires de l'exploitation du charbon ou qui génèrent plus de 30% de leur énergie du charbon. La méthode de notation ESG fait partie intégrante de la stratégie ESG adoptée par le groupe Allianz également dans le cadre de ses produits d'assurance et de sa gestion d'actifs.

### Contact:

Hans-Peter Nehmer  
téléphone: 058 358 88 01; e-mail: [hanspeter.nehmer@allianz.ch](mailto:hanspeter.nehmer@allianz.ch)

Bernd de Wall  
téléphone: 058 358 84 14; e-mail: [hanspeter.nehmer@allianz.ch](mailto:hanspeter.nehmer@allianz.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100805698> abgerufen werden.